



ROULARTA MEDIA GROUP

Société Anonyme
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare
RPM Gand, division Courtrai
TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.
Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.
Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prenne part à la vote.

PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MAI 2019

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....
.....
domicilié(e) à (adresse).....
.....

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....
.....
et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):
.....
porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, désigne par la présente en qualité de mandataire (nom, prénom):
.....
domicilié(e) à (adresse).....
.....



afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se tiendra le 21 mai 2019 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

Conformément à l'article 548 du Code des sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Également en application de l'article 548, le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

Ordre du jour et propositions de décision de l'assemblée générale:

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2018, y compris l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, et la distribution d'un dividende final brut de 0,50 euro par action.

APPROBATION REJET ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2018.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Koinon SCA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert

APPROBATION REJET ABSTENTION

Cennini Holding SA, avec représentant permanent Joris Claeys (jusqu'au 17/08/2018 inclus)

APPROBATION REJET ABSTENTION

Madame Lieve Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Carolus Panifex Holding BV, avec représentant permanent Carel Bikkers (jusqu'au 30/09/2018 inclus)

APPROBATION REJET ABSTENTION

Monsieur Carel Bikkers (depuis le 1/10/2018)

APPROBATION REJET ABSTENTION

Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere

APPROBATION REJET ABSTENTION

Mandatum SPRL, avec représentant permanent Marc Verhamme

APPROBATION REJET ABSTENTION



Décharge commissaire

Deloitte, Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représenté par Charlotte Vanrobaeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2018.

APPROBATION REJET ABSTENTION

7. Reconduction d'un administrateur:

Proposition de décision: Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommandera à la prochaine assemblée générale de renommer la SA Alauda, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis De Nolf, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2022.

APPROBATION REJET ABSTENTION

8. Ratification de la cooptation d'administrateurs :

Proposition de décision : L'assemblée générale prend connaissance de la démission de la BV Carolus Panifex Holding, représentée par son représentant permanent, Monsieur Carel Bikkers, en tant qu'administrateur à partir du 1^{er} octobre 2018. Sur proposition du conseil d'administration, et après conseil du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée générale ratifie la cooptation et procède à la nomination définitive de Monsieur Carel Bikkers en tant qu'administrateur indépendant. Monsieur Carel Bikkers répond aux critères d'indépendance requis par l'article 526ter du Code des sociétés. Le mandat court jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2021.

APPROBATION REJET ABSTENTION

Proposition de décision : L'assemblée générale prend connaissance de la démission de sa fonction d'administrateur de la SPRL Mandatum, représentée par son représentant permanent, Monsieur Marc Verhamme, à partir du 1^{er} janvier 2019. L'assemblée générale ratifie la cooptation sur proposition du conseil d'administration, après conseil du comité de nomination et de rémunération, et procède à la nomination définitive de Prof. dr. Caroline Pauwels en tant qu'administratrice indépendante. Prof. dr. Caroline Pauwels répond aux critères d'indépendance requis par l'article 526ter du Code des sociétés. Le mandat court jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2021.

APPROBATION REJET ABSTENTION

9. Fixation de la rémunération du conseil d'administration.

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve la rémunération du conseil d'administration proposée pour l'exercice 2019, et qui se compose de:

- une rémunération fixe de 100.000 euros pour le président du conseil d'administration, Monsieur Hendrik De Nolf;
- une rémunération fixe de 100.000 euros pour l'administrateur délégué, la SCA Koinon, représentée par son représentant permanent, Monsieur Xavier Bouckaert;
- aux autres membres du conseil d'administration sera attribuée une rémunération fixe de 10.000 euros, complétée par une rémunération par séance du conseil d'administration de 2.500 euros; une rémunération complémentaire de 2.500 euros par séance sera attribuée aux membres des comités du conseil d'administration (le comité d'audit et le



comité de nomination et de rémunération); une rémunération complémentaire de 5.000 euros par séance sera attribuée au président du comité d'audit.

APPROBATION ■

REJET ■

ABSTENTION ■

10. Approbation du plan d'options sur actions 2019 :

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve la décision du conseil d'administration d'émettre un nouveau plan d'options 2019. Ce plan proposera au maximum 370.000 options sur actions existantes de la société à des membres choisis du personnel de la société et de ses filiales. Parmi ces membres du personnel choisis figurent des membres du management exécutif. Le plan d'options sur actions s'inscrit dans la lignée des plans émis par la société dans le passé. Les principales caractéristiques du plan d'options sur actions sont : (i) les options sur actions sont proposées gratuitement aux bénéficiaires ; (ii) chaque option acceptée donnera aux bénéficiaires le droit de souscrire à une action de la société assortie des mêmes droits que les autres actions existantes de la société ; (iii) le prix d'exercice est déterminé au moment de l'offre et sera égal à la moyenne des cours de clôture en Bourse des actions de la société au cours des trente derniers jours précédant la date de l'offre ; (iv) les options sur actions ne peuvent pas être exercées pendant une période de trois années calendrier suivant l'année au cours de laquelle l'offre a eu lieu, ni après une période de dix ans suivant la date de l'offre ; (v) les options sur actions ne peuvent pas être cédées, sauf en cas de décès. Le plan d'options est conforme aux dispositions de la loi du 26 mars 1999.

Afin de:

- prendre part à toutes les délibérations;
- prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
- signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à, le 2019

(Votre signature doit être précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir".)